

CONSÉQUENCES POUR L'OTAN

La situation après le Traité sur les FNI

Vers la fin des années 1970, les dirigeants de l'OTAN cherchaient un moyen de faire échec au déploiement par les Soviétiques du missile SS-20 à portée intermédiaire. Au cours d'une réunion tenue en décembre 1979 et après de longues discussions, les membres de l'OTAN ont adopté la décision dite de rattrapage. Elle consistait à déployer, à partir de 1983, des missiles *Pershing II* et des missiles de croisière sol-sol, tout en entamant des négociations avec Moscou pour essayer de régler la question des SS-20 dans le cadre de la limitation des armements.

Le Traité sur les FNI concrétise la réussite de ce deuxième volet de la démarche, en éliminant tous les missiles nucléaires basés à terre dont la portée varie entre 500 et 5 500 kilomètres. Une fois tous ces missiles entièrement détruits, chacune des deux alliances pourra encore aligner face à l'autre une masse énorme de forces conventionnelles et d'armes nucléaires d'une portée inférieure à 500 kilomètres.

L'OTAN soutient que le Pacte de Varsovie possède des forces classiques plus nombreuses que les siennes. Afin de répondre à cette menace, déclare-t-elle, elle doit compter sur les armes nucléaires pour dissuader les pays de l'Est d'utiliser leur supériorité en armes conventionnelles pour attaquer ou menacer l'Europe de l'Ouest. Sans les FNI et les missiles à courte portée, l'OTAN devra compter sur des armes nucléaires d'une portée inférieure à 500 kilomètres pour remplir cette fonction de dissuasion. Tout comme le Pacte, l'OTAN possède différents types d'armes nucléaires de cette portée et, notamment, des missiles, des bombes et de l'artillerie nucléaire. Dans la catégorie des missiles à courte portée, toutefois, les forces du Pacte de Varsovie possèdent un avantage marqué, puisqu'elles alignent 1 600 missiles face aux quatre-vingt-huit missiles *Lance* américains.

Le retrait des missiles à portée intermédiaire et à courte portée a mis en relief le problème qui consiste à définir la gravité de la menace posée par le Pacte de Varsovie et la meilleure façon d'y parer. L'Union soviétique a proposé d'éliminer les missiles d'une portée inférieure à 500 kilomètres et toutes les armes nucléaires tactiques restant en Europe. L'OTAN devrait-elle entamer des négociations sur les armes de cette catégorie ? Elle s'est engagée à moderniser ses forces nucléaires à courte portée; devrait-elle à présent respecter cet engagement, et, dans l'affirmative, de quelle manière ?

Les propositions soviétiques

À peine le Traité sur les FNI était-il signé que Moscou présentait une série de propositions concernant les forces nucléaires à courte portée et les forces classiques. En janvier 1988, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Chevardnadze, proposait l'élimination complète des «moyens nucléaires tactiques», ce qui

assemblées sur la limitation des armements. Au cours des négociations sur les FNI, on a trouvé une solution attrayante et relativement simple pour contourner le problème, en optant pour l'élimination de tous les missiles. Toutefois, il est peu probable que les négociations START connaissent un tel dénouement, malgré tout l'attrait de ce dernier. Le Traité sur les FNI a donc constitué la première étape de ce qui sera un long processus, à savoir comment trouver l'équilibre entre le degré d'intrusion nécessaire pour respecter les termes du Traité sans pour autant menacer la souveraineté et la sécurité des États.

Le système de vérification START

La structure des mesures de vérification établies en vertu du Traité sur les FNI (structure à plusieurs niveaux en quelque sorte) a servi de base aux discussions menées sur les procédures de vérification dans le cadre des négociations START. Selon le Traité START qui a été proposé, le nombre des systèmes sera réduit, mais ceux-ci ne seront pas supprimés complètement; ainsi donc, il faudra des méthodes de vérification d'une intensité différente, et la fréquence d'application variera elle aussi. Des vérifications répétées de la production et des stocks d'armes s'imposeront. Le Traité START devra, en particulier, prévoir un recours plus marqué aux contrôles effectués aux points d'accès des établissements. À cet égard, la mise en oeuvre des deux systèmes de vérification de ce type, aux termes du Traité sur les FNI, s'est révélée d'une grande utilité.

Une atmosphère différente

Dans les premières années du gouvernement Reagan, au début des années 1980, les États-Unis doutaient de la valeur de la limitation des armements pour régler le problème des armes nucléaires. Ils accusaient en outre l'Union soviétique de violer les Traités SALT et d'autres accords sur la limitation des armements. Au cours des négociations, Washington déclarait que la répugnance de l'URSS à accepter des inspections sur place prouvait bien qu'elle n'était pas sérieuse lorsqu'elle prétendait vouloir limiter les armements. Les accusations de non-respect des Traités engendraient une atmosphère de méfiance et d'amertume entre les deux pays. En 1983, l'Union soviétique se retirait des négociations sur les FNI et des pourparlers START, pour protester contre le déploiement en Europe de missiles américains à portée intermédiaire, et elle refusait de fixer une date pour la reprise des discussions. Ce n'est qu'en 1985 que les négociations ont recommencé.

Après toutes ces années d'échec et de désaccord au sujet de la limitation des armements, le Traité sur les FNI s'est révélé être un moyen de rétablir la confiance. Il a instauré une atmosphère différente et prouvé que l'on pouvait conclure des négociations sur la limitation des armements et les appliquer.